



## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### Etude d'impact des nouvelles technologies sur les métiers au sein de la branche professionnelle des SPSTI

« Accord-cadre n°2023MAPA.S.27 »

#### POUVOIR ADJUDICATEUR

**OPCO Santé – Direction Appui aux Branches**

31 rue Anatole France

92309 LEVALLOIS-PERRET

Site internet : [www.opco-sante.fr](http://www.opco-sante.fr)

#### DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

**Le 31/07/2023 à 12H00**

**Marché établi en application du Code de la Commande Publique en vigueur**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :**

Marché à procédure adaptée passé en application des articles L.2123-1 et s. et  
aux articles R.2123-4 du Code de la commande publique.

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION .....	2
1.1 - Objet.....	2
1.2 - Procédure applicable.....	2
1.3- Forme du marché .....	3
1.4- Décomposition du marché .....	3
1.5 Durée des prestations .....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
2.1 - Délai de validité des offres .....	3
2.2 - Forme juridique du groupement d’opérateurs économiques .....	3
2.3 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles.....	3
ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	3
ARTICLE 5 - CONDITION DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
5.1– Modalités de récupération du dossier de consultation .....	4
5.2 – Modalités de transmission des offres .....	4
ARTICLE 6 - : EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION .....	5
6-1 Examen des offres .....	5
6.2 Négociations.....	5
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	5
ARTICLE 8 - ATTRIBUTION.....	5
ARTICLE 9 - VOIES DE RECOURS ET MEDIATION .....	6

### **ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

---

#### **1.1 - Objet**

Le présent marché a pour objet une étude sur l’impact des nouvelles technologies sur les métiers au sein de la branche professionnelle des SPSTI (service de la prévention et de la santé au travail interentreprises)

**Direction chargée de l’exécution : Direction Appui aux Branches**

#### **1.2 - Procédure applicable**

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l’article R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

### **1.3- Forme du marché**

Le présent marché à prix global et forfaitaire.

Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée du marché.

### **1.4- Décomposition du marché**

Le présent marché n'est pas alloti

### **1.5 Durée des prestations**

Le présent marché est établi pour une durée de 6 mois ferme à compter de sa notification.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

---

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 180 (cent-quatre-vingts) jours à compter de la date de réception limite de remise des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement d'opérateurs économiques**

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement pour déposer une candidature. Cependant, si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

### **2.3 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

Sans objet.

## **ARTICLE 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

---

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

1. Le présent règlement de consultation (RC),
2. Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) valant Acte d'engagement,
3. L'annexe RGPD au Cahier des Clauses Particulières (CCP),

## **ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

---

Chaque candidat doit produire un dossier complet.

Les pièces à remettre sont les suivantes :

- **Devis/offre commerciale ;**
- **La Charte Informatique (RGPD) du Titulaire conformément à l'Article 5.1 de l'Annexe Politique** qui doit se limiter à 5 pages, les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants si concerné. NB : en cas de non-fourniture de ce document, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au candidat de compléter son offre.
- **Descriptif technique du candidat comprenant** les éléments décrits au CCP ;

- RIB ;
- **Kbis** de moins de 3 mois ;
- **L'attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;**
- **Le CCP valant acte d'engagement** dûment signé par la personne habilitée à engager l'entreprise ;
- Tout autre document ayant un intérêt pour juger de la qualité de l'offre remise ou de la capacité du candidat à réaliser la prestation.

#### **En cas de sous-traitance :**

Si un ou des sous-traitants est (sont) présenté(s) au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournira une déclaration (emploi du formulaire DC4 mis à jour au 01/04/2019) mentionnant :

- la nature des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitant.

Le soumissionnaire devra également produire les mêmes documents mentionnés ci-dessus concernant son ou ses sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'écarter toute candidature ou offre incomplète dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

## **ARTICLE 5 - CONDITION DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

---

### **5.1– Modalités de récupération du dossier de consultation**

Le dossier de consultation peut être récupéré via le site de l'OPCO Santé :

[https://www.opco-sante.fr/appele\\_doffre](https://www.opco-sante.fr/appele_doffre)

### **5.2 – Modalités de transmission des offres**

*Les offres doivent être transmises sur le site de l'OPCO Santé de manière dématérialisées aux adresses suivantes :*

[cecile.estival@opco-sante.fr](mailto:cecile.estival@opco-sante.fr)

[diorobo.traore@opco-sante.fr](mailto:diorobo.traore@opco-sante.fr)

[juridique@opco-sante.fr](mailto:juridique@opco-sante.fr)

Toute offre enregistrée après la date et l'heure limite fixée dans le présent règlement de consultation ne sera pas ouverte.

## ARTICLE 6 - : EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

---

### 6-1 Examen des offres

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 à R.2152-8, R.2152-11 et R.2152-12 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

**Il est précisé que les soumissionnaires qui auront déposé une offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable (au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique) ne recevront pas de note, leur offre étant éliminée sans avoir été examinée au regard des critères développés ci-dessous. À ce titre, il est précisé que la régularisation des offres n'étant qu'une faculté, les soumissionnaires sont invités à remettre une offre complète afin de ne pas s'exposer à la voir rejetée comme irrégulière.**

**Pour le présent accord-cadre, les offres sont appréciées selon les critères de sélection suivants :**

- 1. Critère Prix : 20 %.**
- 2. Critère technique : 80%**
  - Compréhension des enjeux et des attentes (10%)
  - Qualité et adéquation de l'équipe projet : pluridisciplinarité, compétences en méthodologie qualitative (40%)
  - Qualité et pertinence de la méthodologie employée, de la démarche proposée et des moyens mis en œuvre (40%)
  - Pertinence et optimisation du planning prévisionnel (10%)

**Toute offre dont le coût total excède 70 000 € HT sera écartée et éliminée sans être analysée.**

### 6.2 Négociations

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier tous les éléments des offres et se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.**

## ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats doivent faire parvenir une demande écrite, par mail à l'adresse suivante : [juridique@opco-sante.fr](mailto:juridique@opco-sante.fr) , **AU PLUS TARD 10 jours avant la date limite de remise des offres :**

Les réponses seront apportées au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Celles-ci seront adressées par retour de mail.

## ARTICLE 8 - ATTRIBUTION

---

Le titulaire de l'accord-cadre se verra notifier le présent marché par voie électronique à l'adresse électronique mentionnée à l'acte d'engagement.

## ARTICLE 9 - VOIES DE RECOURS ET MEDIATION

---

Tout litige élevé dans le cadre de cette procédure fera l'objet d'une tentative de règlement amiable préalable entre les parties.

En cas d'échec du règlement amiable préalable, le litige sera porté devant le:

### **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE**

179-191, avenue Joliot-Curie - 92020 NANTERRE CEDEX

Téléphone : 01 40 97 10 10

### **EXTENSION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE :**

6, rue Pablo Néruda - 92020 NANTERRE CEDEX

**Référé précontractuel :** *Conformément aux articles 1441-1 et 1441-2 du Code de procédure civile et aux articles 2 à 10 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, tout opérateur économique ayant intérêt à conclure le contrat peut introduire un référé précontractuel contre tout acte de la passation jusqu'à la date de signature du marché, auprès de la juridiction judiciaire compétente.*

**Référé contractuel :** *Conformément aux articles 1441-1 à 1441-3 du Code de procédure civile et aux articles 11 à 20 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, tout opérateur économique ayant intérêt à conclure le contrat peut introduire un référé contractuel en contestation de la validité du contrat, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut d'un tel avis dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du marché devant la juridiction judiciaire compétente.*